

## DELIBERATION CESECC 2022/06 PORTANT ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LINGUA CORSE E U SO SVILUPPU

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de la Collectivité de Corse, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

### Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NICOLAI Louise, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, OLLANDINI Jean-Thomas, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, ROYER Vincent, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTONI Pierre, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

### Etaient absents et ont donné pouvoir :

ANCHETTI Pierre à LUCIANI Denis, BARBE Michèle à NICOLI Marie-Jeanne, BOSSART Patrice à CESARI Alexandra, NINU Marc à MATTEI Jean-Toussaint, O'BINE Pat à DUBREUIL-VECCHI Hélène, PANTALONI-BARANOVSKY Julie à SALVATORI Marie-Josée, PASQUALI François-Laurent à ANGELETTI André ; SANTINI Marcel à BIAGGI Michèle, TROJANI Paul à VENTURINI Stefanu.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016 ;

Vu le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse ;

Vu le code général des collectivités territoriales L.4422-34, R4422-28 ;

Vu la délibération 2020/05 CESEC du 09 juillet 2020 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de corse portant dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités d'élection du président du CESEC et des membres du Bureau.

Vu le règlement intérieur du CESECC adopté le 20 juillet 2020, modifié le 24 novembre 2020, et notamment les titres 2, 4 (articles 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5) ; articles 11.10 ; 11.12 ; 13.2 ; 13.8, 13.10

Vu la délibération 2022/03 portant élection du Président de la section de la culture, de la langue corse, et de l'éducation.

Considérant que le quorum fixé à 32 est atteint ;

### Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse Délibère

#### Article 1<sup>er</sup> :

En application de l'article 4.5 du règlement intérieur du CESEC de Corse, Léon **GIACOMONI**, représentant les associations de promotion de la langue et de la culture corses, les associations de promotion du livre et de la lecture et éditeurs d'ouvrages en langue corse, seul candidat, est nommé **Président de la commission lingua corsa è u so sviluppu**.

Ajaccio, le 27 septembre 2022

La Présidente du CESEC de  
Corse,



Marie-Jeanne NICOLI